



LE CONSEIL SÉCURITÉ

Le Domontois - Décembre 2019

Le conseil sécurité...

MON BEAU SAPIN... ATTENTION AUX RISQUES D'INCENDIE

Noël approche... Les sapins et les guirlandes lumineuses vont prendre place dans les foyers. Mais les décorations de Noël peuvent créer de mauvaises surprises, le risque d'incendie étant accentué. 46 secondes : c'est le temps que prendra votre salon pour partir en fumée si votre sapin s'embrase. Pour une belle fin d'année en toute sécurité, les pompiers nous donnent quelques conseils.

VOTRE SAPIN DE NOËL

- Placez votre sapin loin de toute source de chaleur (radiateur, cheminée, lampe, bougie, etc.) et stabilisez bien son pied.
- N'achetez pas un sapin trop sec et humidifiez ses branches de temps en temps.
- Une fois les fêtes passées, ne le gardez pas trop longtemps; plus vous le conservez, plus il devient sec et inflammable.
- Si vous choisissez un sapin artificiel, assurez-vous qu'il est en matière non inflammable (normes anti-feu classe M0 ou M1, marqué NF ou CE).
- Maniez avec précaution la neige artificielle car il s'agit d'un produit haute-

ment inflammable.

- Ne brûlez pas votre sapin dans la cheminée.

VOS GUIRLANDES LUMINEUSES ET AUTRES ILLUMINATIONS

- Utilisez uniquement du matériel certifié aux normes françaises (NF).
- Optez pour des LED qui produisent moins de chaleur et consomment moins.
- Vérifiez le bon état de vos équipements et jetez les produits abîmés (fils apparents par exemple).
- Ne cumulez pas les multiprises et ne surchargez pas les prises électriques.
- Évitez de laisser allumer vos guirlandes plusieurs heures d'affilée.

- Éteignez toutes vos décorations lorsque vous quittez votre logement ou dormez.

VOS BOUGIES

- Éloignez vos bougies de votre sapin et des matières combustibles (vêtements, rideaux, canapé...) et posez-les sur un support stable.
- Ne laissez pas d'enfants sans surveillance dans une pièce où des bougies sont allumées.
- Veillez à les éteindre dès que vous vous absentez ou pendant votre sommeil.

ENCORE QUELQUES PRÉCAUTIONS

- Équipez-vous de détecteurs de fumée (désormais obligatoires) et contrôlez-les régulièrement.



- En cas d'incendie, appelez les pompiers en composant le 18.

